

Elizabeth Taylor pourra garder un Van Gogh présumé volé par les nazis

SAN FRANCISCO (AFP) - Une cour d'appel de San Francisco a rejeté une plainte contre Elizabeth Taylor, accusée de recel pour posséder un tableau de Van Gogh présumé volé par les nazis à sa propriétaire juive après son départ d'Allemagne en 1939.



Elizabeth Taylor, le 27 février 2007 à Henderson (Nevada) (© AFP/Getty/Archives - Ethan Miller)

L'actrice était poursuivie par des héritiers de Margarete Mauthner, qui avait fui Berlin pour l'Afrique du Sud en 1939 après avoir perdu la majorité de ses biens, dont le tableau "Vue de l'asile et de la chapelle à Saint-Rémy" peint en 1889 par l'artiste néerlandais.

Elizabeth Taylor avait acheté ce tableau en 1963 lors d'une vente aux enchères à Londres pour 257.600 dollars. La toile est aujourd'hui estimée entre 10 et 15 millions de dollars.

La cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de première instance, qui avait jugé en février 2005 qu'il y avait prescription.

Les descendants de Margarete Mauthner, de nationalités canadienne et sud-africaine, ont tenté de faire valoir que l'actrice aurait dû savoir que ce tableau avait été volé par les nazis puis revendu plusieurs fois, l'accusant d'avoir fait preuve de "négligence".

Elizabeth Taylor a maintenu que le catalogue de la vente aux enchères de Sotheby's de 1963 mentionnait bien que le Van Gogh avait appartenu à Magarete Mauthner, mais aussi qu'il avait été revendu à deux galeries réputées avant de passer dans les mains d'un Allemand de confession juive, Alfred Wolf, qui avait lui-même fui le régime nazi en 1933.

Publié le: 18/05/2007 à 22:08:15 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/elizabeth-taylor-a82784.html>